

**DELIBERATION**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE**  
**THORIGNE FOUILLARD**

**SEANCE DU 18 JANVIER 2021**

L'an deux mil vingt et un le lundi dix-huit janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance non publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

*Date de convocation :* **Présents :** Mesdames, Messieurs BARD Denis, BONNAFOUS Catherine, BOULEAU Jocelyne, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, HAURET Pascal, JOUAULT Jaroslava, JUBAULT-CHAUSSÉ Pascale, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLÉE Priscilla, VAN CAUWELAERT Damien, VILLARET Caroline

Mardi 12 janvier 2021

*Affichage :*

Du lundi 25 janvier au jeudi 25 mars 2021

*Nombre de Conseillers en exercice :* 29

**Procurations de vote et mandataires :** Mme ANDRÉ-SABOURDY Isabelle ayant donné pouvoir à Mme MAHÉO Aude, M. LE GOC Yann ayant donné pouvoir à M. LE GUENNEC Jean-Michel, M. LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à Mme DEGUILLARD Julie

Mme GROSEIL-MOREAU Arlette est nommée secrétaire de séance.

Mme Karine RICARD, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 12 janvier 2021) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

**8-2021 - Enfance-jeunesse. Portail familles Carte + : nouveaux services et modalités de pénalités.**

**Vu** l'avis de la commission « enfance jeunesse » du 09 décembre 2020,  
**Vu** l'avis du bureau municipal du 04 janvier 2021,

Considérant l'acquisition du module dit « réservations » pour le portail familles Carte +, qui permettra aux parents d'élèves d'effectuer directement des inscriptions en ligne pour les services restauration scolaire, accueil périscolaire soir et étude, garderie mercredi midi et qui aura pour autres avantages :

- de ne plus faire rentrer les parents de l'école maternelle au sein des locaux scolaires le matin,
- de supprimer le pointage aux bornes le matin avant l'école,

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité (29/29 voix), les membres du Conseil municipal décident de mettre en place le système de pénalités suivant pour le service restauration scolaire :**

- **Pour un défaut de présence** : l'enfant n'est pas présent, mais inscrit. Application d'une pénalité repas égale au tarif repas appliqué à la famille.
- **Pour un défaut d'inscription** : l'enfant est présent, mais n'est pas inscrit. Application d'une majoration égale à 25% du tarif repas appliqué à la famille.
- **Pour un enfant malade** :
  - Ne pas appliquer de pénalité le jour même, si les parents préviennent le service avant 9h00 ou fournissent un justificatif d'absence sous 7 jours.
  - Si l'enfant est malade plusieurs jours, charge aux familles d'annuler l'inscription de leur enfants les jours suivants, via leur portail famille. Faute de cette mise à jour, la pénalité sera appliquée pour chaque jour d'absence.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gaël LEFEUVRE

